Envoyé en préfecture le 15/11/2023 Reçu en préfecture le 15/11/2023 Publié le 15/11/23 ID 033-213302813-20231113-1100-DE-1-1



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Session ordinaire – Séance du 13 novembre 2023

Délibération n° 2023 137

MANIFESTATION "LE BURCK S'ILLUMINE" : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION POUR L'EDITION 2023 - AUTORISATION

Le Conseil Municipal de la Commune de Mérignac dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Alain ANZIANI. Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 49

PRESENTS: 41

Mesdames, Messieurs: Alain ANZIANI, Thierry TRIJOULET, Marie RECALDE, David CHARBIT, Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Joël MAUVIGNEY, Vanessa FERGEAU-RENAUX, Véronique KUHN, Gérard CHAUSSET, Joël GIRARD, Patricia NEDEL, Jean-Pierre BRASSEUR, Ghislaine BOUVIER, Alain CHARRIER, Cécile SAINT-MARC, Gérard SERVIES, Anne-Eugenie GASPAR, Claude MELLIER, Emilie MARCHES, Jean-Louis COURONNEAU, Amélie BOSSET-AUDOIT, Marie-Ange CHAUSSOY, Aude BLET-CHARAUDEAU, Daniel MARGNES, Jean-Michel CHERONNET, Marie-Eve MICHELET, Eric SARRAUTE, Samira EL KHADIR, Pierre SAUVEY, Léna BEAULIEU, Olivier GAUNA, Michelle PAGES, Jean-Charles ASTIER, Kubilay ERTEKIN, Marie-Christine EWANS, Serge BELPERRON, Arnaud ARFEUILLE, Christine PEYRE, Hélène DELNESTE, Sylvie DELUC, Patrice LASSALLE-BAREILLES.

EXCUSES AYANT DONNE UNE PROCURATION: 4

Mesdames, Messieurs: Bastien RIVIERES à Eric SARRAUTE, Loïc FARNIER à Joël GIRARD, Thierry MILLET à Christine PEYRE, Maria GARIBAL à Patrice LASSALLE-BAREILLES.

ABSENTS: 4

Mesdames, Messieurs: Mauricette BOISSEAU, Fatou THIAM, Thomas DOVICHI, Antoine JACINTO.

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Véronique KUHN

Envoyé en préfecture le 15/11/2023 Reçu en préfecture le 15/11/2023 Publié le 15/11/23 ID 033-213302813-20231113-1100-DE-1-1

Monsieur David CHARBIT, Adjoint au Maire Délégué aux Finances, Commande publique et Numérique, rappelle à l'Assemblée que la ville de Mérignac et l'Association Tournesol, Centre Social et Culturel du Buck s'associent depuis plusieurs années autour d'un évènement culturel et festif : le Burck s'illumine.

Associant les habitants à la démarche culturelle et artistique, ce temps fort qui rassemble jusqu'à 2 000 personnes approfondit le lien entre l'activité dite « permanente » du Centre Social et Culturel du Burck et les actions événementielles.

Le Burck s'illumine se construit avec et pour les habitants au fil de l'année qui précède la manifestation. Il contribue à la transformation et à la valorisation de l'image du guartier.

Lors du Burck s'Illumine, les artistes et adhérents mêlent leurs créations. L'attractivité de l'action permet la rencontre, l'échange et ainsi l'ouverture d'esprit. La forme est intrinsèquement conviviale. Il s'agit également de créer une dynamique à long terme avec les partenaires : des réunions partenariales et de préparation en amont sont planifiées afin de partager les choix dans l'organisation et des artistes présents.

En 2023, le Burck proposera des concerts, de la danse, des arts de rue et un village artistique, la manifestation se clôturera par le traditionnel spectacle pyrotechnique.

Le centre social du Burck coordonne l'entière organisation de ce temps fort qui bénéficie d'un rayonnement intercommunal. Fortement impliquée lors de chaque édition, la ville de Mérignac souhaite reconduire son soutien à cette manifestation devant se dérouler les 17 et 18 novembre 2023 par une aide logistique et par le versement d'une subvention de 15 000 €. Le coût total de la manifestation est estimé à 29 355 € suivant le budget prévisionnel ci-après :

CHARGES		PRODUITS	
Alimentation	950.00	Commune de Mérignac	15 000.00
Décoration	300.00	Conseil départemental	1 500.00
Location barnums	650.00	Fonds propres associatifs	12 855.00
Sécurité	725.00		
Animation/concerts	3 000.00		
Restauration	950.00		
Spectacle pyrotechnique	4 000.00		
Résidence d'artiste	8 000.00		
Village artistes + sacem	1 480.00		
Salaires	9 300.00		
TOTAL	29 355.00	TOTAL	29 355.00

Le Conseil Municipal de la Ville de Mérignac

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Education-Culture-Solidarité-Sport et Familles en date du 02 novembre 2023,

ENTENDU le rapport de présentation,

DECIDE:

Envoyé en préfecture le 15/11/2023 Reçu en préfecture le 15/11/2023 Publié le 15/11/23

ID 033-213302813-20231113-1100-DE-1-1

ARTICLE 1: d'approuver le versement d'une subvention d'un montant de 15 000 € en faveur de l'Association Tournesol, Centre Social et Culturel du Burck pour l'organisation de l'édition 2023 du Burck s'illumine ;

ARTICLE 2 : d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir l'ensemble des formalités correspondantes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Par 43 voix pour

N'ont pas part au vote : Madame Anne-Eugenie GASPAR, Madame Marie-Eve MICHELET

Pour extrait certifié conforme Fait à Mérignac, le 13 novembre 2023

<u>Véronique KUHN</u> Secrétaire de séance Alain ANZIANI
Maire de Mérignac
Président de Bordeaux Métropole

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et publiée sur le site Internet de la Ville.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.